



# Communauté de Communes de la Septaine

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

## INSCRIPTION DES ELEVES DES COMMUNES EXTERIEURES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA SEPTAINE

### PARTICIPATION OBLIGATOIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Motif d'inscription déterminé par la loi 83-663 du 22 juillet 1983 et le décret du 15 janvier 1998.

#### Responsable légal de l'enfant

NOM.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
.....

#### Enfant pour lequel l'inscription est demandée

NOM.....  
Prénom.....  
Date de naissance.....  
Niveau d'enseignement.....

Dans quelle école souhaitez-vous inscrire votre enfant ? .....

Date de fréquentation .....

Votre enfant a-t-il des frères et sœurs scolarisés dans une école maternelle ou primaire de la Septaine ?

- OUI
- NON

Si oui, laquelle .....

- Absence de capacité d'accueil de la commune de résidence .....
- Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant tous les deux une activité professionnelle, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations .....
- Etat de santé de l'enfant nécessitant, d'après une attestation établie par un médecin de santé scolaire ou par un médecin assermenté au titre du décret n° 59-310 du 14 février 1959, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence.....
- Non remise en cause de la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de résidence avant le terme, soit de la formation préélémentaire soit de la scolarité primaire dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil.....
- Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette commune est justifiée par l'un des cas mentionnés ci-dessus.....

**Le maire de la commune de résidence de l'enfant est informé qu'en application des textes en vigueur, l'inscription répond aux cas dérogatoires prévus par les textes et qu'en conséquence, la commune de résidence devra contribuer aux dépenses de fonctionnement des écoles de la Communauté de Communes de la Septaine selon les tarifs définis par le Conseil Communautaire.**

Vu le .....  
Signature et cachet du Maire  
de la Commune de résidence,

**Décision :**

Vu le .....  
Signature et cachet du Maire  
de la Commune  
de demande de scolarisation

**Décision :**

Vu le .....  
Cachet et signature du Président  
de la Communauté de Communes  
de la Septaine

**Décision :**